

En retraite et internationalistes ! n°2 janvier 2024

Voilà un nouveau bulletin pour les retraité·es Solidaires. Sa parution sera liée à l'actualité de nos activités syndicales internationales, notamment à travers le [Réseau syndical international de solidarité et de luttes](#).

Brésil : 0% d'augmentation en 2024 pour les fonctionnaires retraité·es

C'est le résultat des « négociations » entre les organisations syndicales de fonctionnaires et le gouvernement. Cela concerne les fonctionnaires en activité comme **les retraité·es et pensionné·es ; ces dernier·es, aux revenus plus faibles seront les plus percuté·es** par cette mesure du gouvernement Lula.

Belgique : le Gang des vieux en colère

Une de leurs dernières interventions s'est faite en gare de Bruxelles. Déguisés, des retraité·es interpellent les voyageurs et voyageuses ; ils et elles réclament le **maintien du billet senior à huit euros quelle que soit la distance** que les autorités veulent supprimer. [Le Gang des vieux en colère](#) compte 15 000 membres et dispose d'un journal. D'autres initiatives visaient à **dénoncer la cherté de la vie ou les mauvais traitements en EHPAD**.



Ukraine : refus de prendre en compte certaines années de travail

De plus en plus fréquemment, la **Caisse de retraite d'Ukraine refuse, de manière injustifiée, d'accorder des pensions aux personnes qui ont atteint l'âge de la retraite**. Dans la grande majorité des cas, la raison de ces refus est l'absence d'inscription dans les registres de l'entreprise. Une période d'activité professionnelle peut ne pas être incluse uniquement parce que l'inscription la concernant dans le registre de l'entreprise n'est pas assez claire, ou que la traduction du nom, du prénom ou du patronyme du russe vers l'ukrainien est inexacte : soit il y a une erreur dans leur rédaction, soit il n'y a pas d'inscription du nom de l'entreprise, soit des erreurs techniques, des corrections ou des suppressions ont été effectuées. Dans ce cas, les caisses des retraites peuvent supprimer une partie importante de l'activité professionnelle d'une personne et la priver du droit légal à une pension à 60 ans.

Après la réforme des retraites menée en 2017, la durée minimale de cotisations donnant droit à une pension dès l'âge de 60 ans, a été augmentée de manière assez significative : chaque jour, mois et année de travail vaut son pesant d'or et peut être crucial. Avant de saisir le tribunal, il est conseillé, dans la mesure du possible, d'obtenir de manière indépendante des attestations concernant les périodes litigieuses que le Service des pensions refuse de prendre en compte, et de présenter une nouvelle demande avec la demande de constitution d'une pension en tenant compte des attestations présentées.

[Source : Confédération syndicale KVPVU]

International Labor Network of Solidarity and Struggle
Réseau Syndical International de Solidarité et de Lutte
Rede Sindical Internacional de Solidariedade e de Luta
Red Sindical Internacional de Solidaridad y de Lucha
Rete Sindicale Internazionale di Solidarietà e di Lotta
الشبكة النقابية العالمية للتضامن والنضال
Internationales Gewerkschaftsnetzwerk der Solidarität und des Kampfes



Les pensions dans l'État espagnol

Deux mois après la manifestation de Madrid et alors que le gouvernement a dû annoncer une revalorisation des pensions en 2024, la [Coordinadora Estatal por la Defensa del Sistema Público de Pensiones](#) (COEPSE) a publié un communiqué ramenant ces annonces à leurs justes réalités :



« Nous avons vu ces jours-ci la presse et les informations s'ouvrir sur des titres présentant l'augmentation des pensions pour 2024 comme "la deuxième plus grande augmentation des pensions depuis le début du siècle". Cette augmentation est toujours considérée comme une dépense, alors que d'autres postes tels que les dépenses militaires, les aides structurelles aux entreprises ou aux banques, sont considérés comme des investissements. [...] Le montant ne compense pas les pertes subies au cours des années précédentes. L'indicateur moyen de l'IPC utilisé ne tient pas compte de la situation réelle du **coût de la vie, qui, en réalité, a probablement augmenté d'au moins 9 %**, compte tenu de l'augmentation d'éléments tels que l'énergie et les aliments et d'autres éléments qui ne comptent pas dans la vie réelle des citoyen·nes. [...] Avec un taux d'inflation annuel moyen de 3,8 %, **l'augmentation des pensions publiques contributives sera de 3,8 %**. Cela signifie qu'en 2024, les retraité·es recevront en moyenne environ 52 euros de plus par mois, soit environ 734 euros par an. Toutefois, leur pouvoir d'achat n'augmentera pas, mais restera au mieux identique à celui de l'année précédente. La pension minimale non contributive de retraite ou d'invalidité (sans 15 années de cotisation) augmente de 6,9 %, ce qui, même si la situation s'améliore, est nettement insuffisant. **Cette mesure n'atteint même pas 75 % du seuil de pauvreté**. La pauvreté devient chronique dans ce groupe qui, comme le reste de la population, est également confronté à des coupes dans les soins de santé. L'allocation veuvage avec charges augmente de 14,1 % (127,7 euros/mois par rapport à 2023). De 12 682 euros par an en 14 versements, 906 euros par mois, actuellement en vigueur, à 14 457 euros par an (environ 1 033 euros par mois). **L'écart entre les hommes et les femmes se maintient et se creuse même, rendant cette situation chronique**, de telle sorte que les pensions les plus basses, qui touchent le plus les femmes, continuent d'être maintenues sans se rapprocher du salaire minimum, 1 080 euros à l'heure actuelle. [...]

Un processus de réduction de l'assiette maximale des cotisations à 56 600 € par an a été entamé, ce qui constitue un pas dans la bonne direction, de sorte que ceux qui perçoivent un salaire plus élevé paient des cotisations proportionnelles à leurs revenus. Mais cette mesure urgente d'amélioration

des caisses de sécurité sociale continue de geler les cotisations pour les salaires supérieurs à cette limite. Il est clair que cela ne va pas dans le bon sens. Mais en même temps qu'on ouvre une porte pour améliorer les recettes du système, on en ouvre une autre pour les réduire. L'objectif est d'encourager les conventions collectives à détourner les cotisations vers les systèmes de pension privés.

[...] Dans cette situation, le COESPE souhaite souligner les aspects suivants :

Les budgets pour l'année 2024 doivent inclure des éléments qui améliorent ceux destinés aux revendications du collectif des retraité·es. [...]

La mobilisation permanente des retraité·es est la cause centrale de cette augmentation. Ni le monde économique, ni les médias, ni les institutions n'ont défendu les pensions publiques. Au contraire, de la Commission européenne à tous les médias, ils ont continué à diffuser le refrain disant qu'elles sont excessives et insoutenables. Seul le mouvement des retraité·es a expliqué que les pensions sont un salaire différé, entretenu par un système qui n'a jamais cessé d'être solvable (la Sécurité sociale), que les puissants refusent de soutenir, en essayant de lui voler le plus possible : dépeçage du patrimoine immobilier, détournement des cotisations des travailleurs et travailleuses vers les systèmes de retraite privés et réduction des cotisations sociales au cours des 20 dernières années.

[...] Ce n'est qu'en maintenant notre mobilisation et notre organisation, en élargissant les alliances avec les collectifs de travailleurs, travailleuses et les autres mouvements sociaux, que nous pourrions défendre des droits économiques et sociaux de plus en plus menacés. Mais aussi de plus en plus défendus sur toute la planète : les mobilisations dans toute l'Europe contre les PEPP¹ et leurs applications dans chaque pays, la défense des conditions de travail dans les grèves croissantes des USA à l'Inde ou le tollé mondial contre le génocide en Palestine expriment qu'un nouveau monde ne se résigne pas, qu'il continue à se battre et qu'il est chaque jour plus proche de s'imposer aux maîtres du monde.

¹ Los Planes de Pensiones Paneuropeos (« Les plans paneuropéens de retraite »).